

Prévention Sécurité

REF : DPS2012006

Signataire : Alain PÉRIÈS

Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Convention de partenariat avec l'OPH d'Aubervilliers pour la restructuration et travaux du hall du 27 allée Gabriel Rabot

EXPOSE :

Les habitants du 27 rue Rabot vivaient une situation très difficile, contexte créé par l'occupation du hall et de l'escalier par un groupe de jeunes adultes. Plusieurs tentatives dans le passé n'avaient apporté que des accalmies provisoires.

Le choix de ce lieu ne semblait pas par ailleurs être le fruit du hasard. Deux points apparaissaient comme des facteurs favorables à l'occupation de ce hall :

- Principalement, son ouverture sur l'arrière de l'immeuble, contrairement aux autres escaliers de la barre. Cette situation évitait aux occupants une exposition à la vue des habitants de la cité et des services de police.
- La présence d'un hall traversant représentant une échappatoire.

Les services de l'OPH et ceux de la ville ont ainsi étudié les moyens de répondre aux attentes des habitants. Il est apparu qu'une partie de la solution passait par le retournement prioritaire du hall, puis la fermeture du passage traversant.

Ceci impliquait des travaux lourds que l'OPH a terminé à la fin du mois de septembre 2012, pour une inauguration réalisée le samedi 6 octobre 2012 en présence des habitants, de Monsieur le Maire, des élus, des représentants des services de la Ville et de l'OPH.

- **Un accompagnement et une sécurisation par la médiation sociale, soutenue par l'intervention d'une société de sécurité privée**

Cette réalisation ne pouvait réussir que si un accompagnement était mis en place auprès des habitants et des jeunes concernés. Il a donc été demandé à la régie de quartier de mettre en place une action de médiation auprès des jeunes, mais aussi une mission d'information et de contact avec les habitants, dans le but d'assurer la sécurisation du chantier.

Néanmoins, face à des difficultés plus lourdes à gérer que celles prévues au départ, l'OPH s'est vu contraint de missionner une société de sécurité privée, AGAPSE, pour sécuriser le site pour une durée de 3 jours, soit le temps de séchage du mur monté pour fermer le passage traversant.

Parallèlement, un groupe de travail composé d'élus, de techniciens de l'OPH, de services de la ville (Direction de la Jeunesse, Direction Prévention Sécurité), de la régie de quartier, de l'OMJA s'est mis en place depuis juillet 2012. Il a suivi l'évolution du dossier et a apporté son concours à l'action de médiation sociale pendant et après l'exécution des travaux. La réunion bilan de ce projet sera programmée pour la fin du mois de novembre 2012.

- **Le budget du projet**

Le montant des travaux s'élevaient au départ à 75.000 euros (hors coûts supplémentaires du type intervention d'AGAPSE) et le budget « accompagnement social » à 4200 euros. De plus, une subvention de la Ville pour l'OPH était prévue, à hauteur de 15% du montant total du projet.

- **La Convention OPH - Mairie d'Aubervilliers**

L'ensemble de ces éléments a par ailleurs et enfin fait l'objet d'une convention liant le bailleur et la Ville autour de ce projet (cf. convention ci-jointe).

Il est donc demandé au Conseil municipal de :

- Prendre acte de la réalisation effective du projet du 27 allée Rabot et de ses effets bénéfiques pour les habitants de ce patrimoine.
- Valider la Convention OPH porteuse du projet ainsi que l'accompagnement financier de l'OPH sur l'opération réalisée à hauteur de 15% de la somme totale déterminée au départ, soit un engagement à hauteur de 11 326 euros.

Direction Générale des Services / Direction de la Prévention et de la Sécurité

Prévention Sécurité

REF : DPS2012006

Signataire : Alain PÉRIÈS

OBJET : Convention de partenariat avec l'OPH d'Aubervilliers pour la restructuration et travaux du hall du 27 allée Gabriel Rabot

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'immeuble situé 27 rue Gabriel RABOT, propriété de l'OPHLM d'AUBERVILLIERS, est caractérisé par une conception initiale malcommode des parties communes en rez-de-chaussée, génératrice de troubles de voisinage,

Considérant que le principe d'une réhabilitation et d'une restructuration de ces parties avait été évoqué entre la Ville et l'OPH, et que ces travaux de retournement du hall et de fermeture du passage traversant du 27 allée Gabriel Rabot présentent un intérêt général pour les riverains de l'immeuble mais également du quartier,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la convention à intervenir entre la Commune et l'Office Public d'Habitation d'AUBERVILLIERS, pour le cofinancement de travaux de réhabilitation des parties communes en rez-de-chaussée l'immeuble situé 27 allée Gabriel RABOT, telle que cette convention figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE le Maire à la signer au nom de la Commune et l'OPHLM d'AUBERVILLIERS, maître d'ouvrage des travaux, pour un montant de 11 326 euros TTC, soit 15% du coût prévisionnel des travaux.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 14/12/2012

Publié le : 18/12/2012

Certifié exécutoire le : 18/12/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué